

# PRESENTATION DE L'EVOLUTION DE LA FILIERE AVICOLE AU CAMEROUN

## I - INTRODUCTION :

L'aviculture Camerounaise est prédominée par l'élevage du poulet. Deux systèmes d'élevage cohabitent:

- L'élevage traditionnel, caractérisé par l'absence des contraintes de rentabilités. il se fait à ciel ouvert sans enclos. Les oiseaux tirent leur alimentation dans la nature. Un complément alimentaire peut éventuellement leur être apporté;
- L'élevage moderne et commercial qui porte sur les souches améliorées d'origine étrangère et caractérisé par la recherche de la rentabilité et du profit.

L'évolution de la filière avicole, ici, concerne le secteur moderne.

## II - CREATION DE L'IPAVIC

La filière est organisée, depuis le 20 Janvier 2006, autour de l'Interprofession Avicole du Cameroun (IPAVIC).

## III - HISTORIQUE

### *Naissance de la filière avicole moderne*

A l'instar de tous les pays africains francophones, l'Etat du Cameroun s'est directement attelé à créer des sociétés de développement pour promouvoir et impulser les productions locales dans divers domaines.

C'est ainsi que fut créée, en 1981, dans la filière avicole, «l'Office National pour le Développement de l'Aviculture et le Petit Bétail » (ONDAPB).

Avec cette création, l'Etat du Cameroun consacrait la naissance de la filière avicole moderne du pays.

### *Les missions originelles*

Les missions de l'ONDAPB étaient de vulgariser et de promouvoir l'élevage avicole et du petit bétail et aussi d'encadrer les opérateurs. Ces missions étaient, à la fois précises et limitées. Mais l'ambition de l'Etat, à travers cette création, était de favoriser l'émergence d'une classe d'opérateurs privés.

### *L'impact des contraintes des programmes d'ajustement structurel sur la filière*

La crise économique des années 80 va contraindre le Cameroun, ensemble avec tous les autres pays de la sous région à conclure des programmes financiers avec les institutions de Bretton Woods. Et, une fois de plus, comme partout en Afrique, la conclusion des accords avec ces institutions financières internationales comportait entre autre conditionnalités, l'obligation de désengagement de l'Etat du Cameroun, des filières de production au profit des opérateurs privés.

Ainsi, l'ONDAPB fut dissout le 26 Février 1993 par Décret Présidentiel et ses missions de vulgarisation et d'encadrement transférées au Ministère de l'Elevage.

### ***La prise de conscience de la nécessité d'organisation des opérateurs***

Pendant l'existence de l'ONDAPB, la nécessité d'organisation de la filière ne se faisait pas ressentir pour les opérateurs privés. Car l'Office assurait le rôle de relais entre la filière avicole et l'Etat. De même il n'existait pas, avant 1990, un cadre légal de création des organisations et autres associations professionnelles.

La fermeture de l'ONDAPB a fait prendre conscience aux opérateurs privés de la nécessité de s'organiser pour se faire entendre au niveau institutionnel.

La conscience de ce besoin naît d'abord chez les grands opérateurs qui sont confrontés, au quotidien, aux difficultés de développement de la profession ; difficultés pouvant être levées dans le cadre d'une concertation organisée avec l'Etat et les différents partenaires.

Ainsi, à la faveur d'un séminaire sous régional organisé en 1996, à Yaoundé, par le Centre de Développement de l'Industrie (CDI), la décision de création d'un syndicat national des opérateurs de la filière avicole, fut prise par les opérateurs camerounais présents.

### ***La naissance de la première organisation nationale des producteurs***

Ces grands producteurs vont créer en 1996 le Syndicat National Interprofessionnel de la Filière Avicole du Cameroun (SIFAC).

A sa création, le SIFAC compte quatre membres, tous industriels, et producteurs à la fois du poussin d'un jour et des aliments.

Mais le SIFAC va très vite faire la preuve de ses limites. On cite entre autres :

- les taux prohibitifs de cotisation et d'adhésion qui ne permettent pas l'entrée des petits opérateurs ;
- le lien entre le droit de vote et la détention d'un certain nombre de parts social (une voix de vote vaut 600 000 FCFA) ;
- Le non représentativité, en son sein, de l'ensemble des opérateurs de la filière du fait des critères limitatifs d'adhésion ;
- La limitation des effets bénéfiques des résultats des négociations avec différents partenaires aux seuls membres du SIFAC (les exonérations fiscales et douanières).

Ces limites vont restreindre le champ d'action du SIFAC qui se voit obligé d'engager sa propre refondation et le 20 Janvier 2006, le SIFAC qui enregistre entre temps, l'adhésion d'une coopérative des producteurs d'œufs de consommation, est dissoute et l'Interprofession Avicole du Cameroun naît de ses cendres.

**L'IPAVIC compte au 31/12/2008, 1 473 membres ainsi répartis :**

- **07 Techniciens ;**
- **19 Industriels ;**
- **243 Producteurs d'œufs de consommation ;**
- **1203 Eleveurs et distributeurs de poulet de chair**

#### **IV - ETAT DES LIEUX DE LA FILIERE AVICOLE A LA NAISSANCE DE L'IPAVIC**

A la création de l'Interprofession Avicole du Cameroun, la filière est animée par le combat contre les importations de poulets congelés. L'Etat a consenti à suspendre les importations contre l'engagement, par les opérateurs, d'augmenter leurs capacités de production de manière à satisfaire la demande à des prix accessibles à toutes les bourses. Des investissements d'un montant global de 4 Milliards de FCFA sont ainsi réalisés.

La production des poussins d'un jour passe de 350 000 poussins chair par semaine à 650 000. Tandis que la production de viande de volaille quant à elle, passe de 20 722 tonnes en 2004 à 43 000 tonnes en 2005

De son côté l'Etat tient ses engagements et les importations chutent de 22 154 tonnes en 2004 à 2 926 tonnes en 2006.

#### **V - EVOLUTION DEPUIS LA CREATION DE L'IPAVIC**

Cette évolution a connu deux phases : (i) l'avènement de la grippe aviaire et ses conséquences ; (ii) la période post grippe aviaire et les mesures de relance de la filière avicole.

##### ***L'avènement de la grippe aviaire et ses conséquences (Mars 2006 juillet 2008)***

La grippe aviaire est déclarée au Cameroun le 11 Mars 2006, c'est à dire moins de deux mois après la création de l'IPAVIC, intervenue, le 20 Janvier de la même année;

Cette crise a fortement éprouvé la filière, et a entraîné un rétrécissement drastique de la production. Elle a causé des pertes commerciales estimées à plus de trois milliards de FCFA aux différents maillons du secteur. En effet, sa déclaration dans le pays a créé une psychose auprès des consommateurs qui ont banni de leurs tables les produits avicoles que sont le poulet et les œufs. Des méventes massives ont suivi cette décision.

En plus des pertes financières, on a, aussi, enregistré:

- Des destructions d'œufs non vendus ;
- Des étouffements des excédents de poussins d'un jour ;
- De la dévastation du cheptel de parentaux ;
- Des fermetures définitives des centaines de petits exploitants ;
- Des compressions et des licenciements du personnel ;
- Des pertes d'opportunité du fait de la sous utilisation des capacités structurelles de production disponibles.

Après l'accalmie sur le front de la grippe aviaire, l'heure a été au bilan. La production a chuté chez les accoueurs induisant la chute dans tous les autres maillons. On est ainsi passé d'une production hebdomadaire de poussins de 650 000 à 50 000 à peine.

En 2006 et 2007, la production nationale de viande de volaille a été respectivement de 13 478 tonnes et 31 449 tonnes. Tandis que les importations en 2007 se chiffraient à 1626 tonnes seulement.

L'Interprofession Avicole du Cameroun a engagé des négociations avec l'Etat en vue d'obtenir une compensation ou une aide pour soutenir la reprise des activités dans la filière.

Ces démarches ont abouti à la prescription d'une étude sur la compétitivité de la filière afin d'engager, une fois pour toute, sa croissance et son développement et la préparer à faire face aux APE.

Cette étude a été validée par le Gouvernement et sa mise en œuvre a été confiée au Ministre de l'Economie.

Le plan de relance prévoit :

- Un appui direct aux accoueurs pour l'importation des œufs à couvrir et pour la reconstitution du cheptel de parentaux ;
- Un appui au renforcement des capacités des éleveurs et de l'IPAVIC.
- Un appui à la création des chaînes d'abattage industrielles ;
- Un appui aux provendiers ;
- La défiscalisation totale des activités avicoles ;
- La réduction des tarifs douaniers et la détaxation du maïs ;
- Le maintien de l'interdiction d'importation des poulets congelés.

### ***Les mesures de relance de la filière avicole et les premiers résultats (juillet 2008 juin 2009)***

Le plan de relance de la filière avicole, validé par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, est entré dans sa phase opérationnelle avec la signature, le 10 Juillet 2008, de la convention portant appuis directs aux accoueurs, membres de l'IPAVIC.

A l'issue de cette convention, IPAVIC a obtenu:

- 231 millions de FCFA de subvention pour l'importation des œufs à couvrir afin d'augmenter de façon ponctuelle l'offre de poussins d'un jour « chair » lors des fêtes de fin d'année 2008 et de nouvel an 2009.
- 1 000 millions de FCFA pour la reconstitution du cheptel de parentaux aux conditions suivantes : (i) 65% sous forme de crédit remboursable pendant 5 ans et sans intérêt, avec un différé de 18 mois (ii) 35% sous forme de subvention.

Préalablement à la mise en œuvre du volet « renforcement des capacités des éleveurs et de l'IPAVIC », l'Etat a dégagé un fonds d'étude de 25 Millions de FCFA. Le rapport de cette étude permettra d'identifier les activités éligibles et les budgets requis.

La filière avicole camerounaise fait face, à l'heure actuelle à une pénurie de maïs sur les marchés locaux. L'Etat vient de décider le déblocage d'un montant de 1000 millions de

FCFA pour favoriser l'importation du maïs au bénéfice de l'IPAVIC. Ce maïs sera revendu aux provediers à un prix subventionné. La subvention est de 70 FCFA/KG sur la base du prix ex port de Douala. Les revenus de cette opération seront consacrés à l'appui à la création des chaînes d'abattage.

Ces mesures ont eu pour résultats :

- De restaurer la confiance auprès des producteurs ;
- D'induire une augmentation de la production (54 000 tonne de volaille en 2008) ;
- De sceller un partenariat constant entre l'Etat et l'Interprofession avicole à travers l'organisation des foires commerciales de poulets à l'occasion de certains évènements festifs nationaux dans ce qui est convenu d'appeler « les marchés témoins ». (lieu de vente direct par les fermiers de leur production aux consommateurs).

## **CONCLUSION**

La filière avicole nationale camerounaise est engagée dans une voie pleine de perspective. L'avènement des chaînes d'abattage viendra compléter le seul segment qui y fait défaut. Mais le maïs demeure un sujet de préoccupation qui peut obérer sa compétitivité. C'est d'ailleurs, ce qui explique la pénurie actuelle de poulet sur les marchés nationaux.